



Et tout devient facile

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 janvier 2012

Evolution de la TVA : Ciel accompagne ses clients à l'occasion des échéances légales.

Ciel, N°1 français des logiciels de gestion pour petites entreprises, a pour vocation de libérer les entrepreneurs des contraintes de la gestion. Une promesse qui se concrétise par une offre de logiciels simples, pratiques et accessibles, accompagnés de services appropriés, dont une veille légale qui offre aux entrepreneurs la garantie de tenir leur comptabilité et leur gestion en conformité avec la loi.

Les comités de veille légale chez Ciel ont pour objectif d'anticiper et suivre les évolutions législatives dans les domaines de la comptabilité, de la paye et de la gestion commerciale. Ainsi, l'éditeur propose en permanence à ses clients (et nouveaux clients) des offres à la pointe de la réglementation juridique, fiscale, sociale et comptable.

Les utilisateurs bénéficient de cette expertise notamment dans le cadre du service de maintenance Ciel : ils sont automatiquement informés des nouvelles dispositions les concernant et sont accompagnés, via leur logiciel, dans la mise en conformité de leur entreprise.

« Les entrepreneurs n'ont plus à se soucier des lois ou circulaires pouvant impacter leur activité (paye, comptabilité, gestion commerciale), nous le faisons pour eux, explique Alexis Uzan, Directeur Marketing Produits chez Ciel. Cela leur dégage du temps et leur permet de se concentrer sur le développement commercial de leur activité » précise-t-il.

Depuis le 1^{er} janvier, l'offre Ciel est en conformité avec la nouvelle TVA 7%

Toujours en alerte, Ciel propose à ses clients une mise en conformité avec la nouvelle TVA 7% votée à l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 29 décembre dernier.

Le taux réduit de la TVA passe en effet depuis le 1^{er} janvier 2012 de 5,5% à 7% dans la restauration, l'hébergement, le bâtiment, les services à la personne ou encore les spectacles. Les entreprises qui évoluent dans ces secteurs doivent donc se mettre en conformité, tant pour la réalisation de leurs devis et factures que pour leurs déclarations de TVA.

Ciel met à leur disposition une mise à jour « **Edition Spéciale TVA 7%** » pour ses logiciels de comptabilité ainsi qu'un accompagnement, notamment sous forme de didacticiel, pour les aider dans l'application de cette nouvelle TVA.



Zoom expert sur le secteur du bâtiment

Que faut-il retenir de cette évolution légale pour le secteur du bâtiment ?

Le nouveau taux réduit de TVA 7% s'applique à l'ensemble des travaux d'entretien et de rénovation. La CAPEB et la FFB ont toutefois obtenu le maintien de la TVA 5,5% pour les devis signés avec acompte avant le 20 décembre 2011. Ainsi, les travaux dans les logements de plus de deux ans, pour les devis datés et acceptés par les deux parties, et ayant fait l'objet d'un acompte encaissé avant la date du 20 décembre 2011, sont exceptionnellement maintenus au taux de 5,5%, même si les travaux débutent en 2012. Dans ce cas, le chèque doit avoir été remis en banque et figurer au crédit du compte professionnel de l'entreprise. En revanche, le solde ou les situations payés en 2012 seront taxés à 7%.

Ciel dans les starting-blocks pour les prochaines échéances légales !

Les comités de veille légale de l'éditeur planchent déjà sur les futures évolutions. Ainsi, de nombreuses nouveautés fiscales annoncées en août et novembre dernier devraient voir le jour, impliquant une modification des imprimés de TVA en 2012 :

- Suppression de la contribution sur la pêche durable,
- Dédoublage de la taxe sur les vidéogrammes (2% et 10%),
- Ajout de la taxe sur l'hébergement hôtelier applicable depuis le 1^{er} novembre dernier mais dont la DGFIP a accepté une déclaration différée en février avec la déclaration de janvier,
- Ajout d'une contribution sur les activités privées de sécurité,
- Ajout de 3 taxes concernant les activités médicales et pharmaceutiques,
- Ajout d'une taxe sur les entreprises émettant du gaz à effet de serre...

Sans compter l'adoption de la TVA sociale qui devrait être mise en place avant la présidentielle, le débat au sein de l'Union Européenne sur l'harmonisation de la fiscalité ou les évolutions légales qui suivront le changement de gouvernement en mai 2012 !

A propos de Ciel

Ciel est le N°1 en France des logiciels de gestion et des services pour petites entreprises, artisans, commerçants, indépendants, professions libérales et créateurs d'entreprises. Ciel est la 1^{ère} marque conseillée aux entreprises par les experts-comptables (Ipsos 2011) et utilisée par la majorité des petites entreprises. Les logiciels Ciel sont disponibles auprès des revendeurs de proximité, des multi-spécialistes, des enseignes de la grande distribution, en vente par correspondance ou sur ciel.com.

Ciel est une marque du groupe Sage.

Contacts presse

Ciel

Estelle Barbarin

Tél : 01 55 26 34 14

Fax : 01 55 26 33 62

estelle.barbarin@ciel.com

Site : www.ciel.com

Les Ateliers Corporate

Anne Perthuis

Tél : 01 83 64 90 77

Fax : 01 83 62 75 52

anne.perthuis@lesatelierscorporate.com